

VENTE FCT ABSUS / M'PO - AYISSON  
RG N° 25/00108

## DIRE N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE SIX MAI

Au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON, Chambre des Saisies Immobilières, et par-devant Nous, Greffier, a comparu :

La **SELARL B2R & Associés, Maître Florence AMSLER**, avocat au Barreau de LYON, 57 Place de la République, 69002 LYON - Toque n° 781

Lequel a déclaré :

Qu'il a déposé le 17 septembre 2025 un cahier des charges relatif à une vente sur saisie immobilière concernant une maison individuelle à usage d'habitation de 88,10 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, édifée sur un terrain de 212 m<sup>2</sup>, avec jardin privatif, portant le numéro quatre (4) du lotissement dénommé "LES BAMBOUS", cadastrée Section AS N° 825 pour une surface de 02 a 12 ca, et la quotité attachée aux droits indivis est de 1/4, des voies et accès communs propres au lotissement, cadastrés Section AS N° 827 et AS N° 829 pour une surface totale de 03 a 61 ca, appartenant à Monsieur M'PO Tantchonta et Mademoiselle AYISSON Léontine.

Qu'il vient de recevoir le dépôt de pièces de lotissement et les statuts de l'association syndicale libre dénommée « LES BAMBOUS » qu'il nous prie d'insérer au cahier des charges.

Qu'il annexe au présent dire :

8 - Le dépôt de pièces de lotissement reçu le 27/09/2013 par acte de Me LEVRAULT notaire à LYON,

9 - Les statuts de l'association syndicale libre dénommée « LES BAMBOUS » reçus le 02/06/2016 par acte de Me LEVRAULT notaire à LYON,

concernant les biens désignés ci-dessus.

Desquelles déclarations et comparution, la SELARL B2R & Associés, Maître Florence AMSLER, avocat, a requis acte, que nous lui avons octroyé et il a signé après Nous, Greffier.

